CONCOURS

IMAGIN'ARBRE

Créer un arbre imaginaire

© « Il était un arbre » d'Emilie Vast éditions MeMo

Bibliothèques en fête 2018

2 médiathèques & 1 concours

REGLEMENT

écopôle le réseau de l'environnement

Caue 44 CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Loire Atlantique

Saint-Jean de-Boiseau

LA MONTAGNE LOIRE-ATLANTIQUE

« Imagin'arbre » créer un arbre imaginaire

Règlement du grand concours de Bibliothèques en fête 2018

Préambule

Concours sur les arbres

Les médiathèques municipales Edmond-Bertreux de Saint-Jean-de-Boiseau et Yves-et-Raymond-Gaudin de La Montagne participent à la manifestation départementale *Bibliothèques en fête*.

En octobre 2018, les deux médiathèques municipales proposent au public un concours « Imagin'arbre » : Créer un arbre imaginaire.

Cette création devra avoir un format A3 maximum (29,7 x 42 cm) ou 1 volume maximum de 40 x 40 x 30 cm. À chacun de réaliser une œuvre en laissant libre cours à son imagination.

Ce concours est ouvert à tous (inscrits ou non à la médiathèque).

Article 1

Objet du concours

Dans le cadre de la manifestation *Bibliothèques en fête*, qui se déroule au mois d'octobre, les médiathèques organisent un concours de création d'un arbre imaginaire, à partir de 6 ans.

Article 2

Participation

La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'adhésion aux médiathèques. Les participants doivent concourir à titre individuel. Une seule oeuvre par personne est autorisée. La participation au concours suppose l'acceptation du présent règlement. Celui-ci peut être obtenu auprès des médiathèques ou sur le site Internet des deux communes :

Saint-Jean-de-Boiseau : www.saint-jean-de-boiseau.fr
www.mediatheque-saintjeandeboiseau.net/

La Montagne : www.ville-lamontagne.fr
https://mediatheque-lamontagne.org/

Afin de conserver l'anonymat des participants lors du vote du jury, un numéro sera attribué aux créations lors du dépôt dans l'une des deux médiathèques. Le nom et le prénom des participants, ainsi que leur numéro de téléphone, seront aussi demandés.

Les compositions reçues seront réparties en fonction de l'âge des participants, dans l'une des quatre catégories suivantes :

Catégorie 1 : de 6 à 10 ans.
Catégorie 2 : de 11 à 15 ans.
Catégorie 3 : + de 16 ans et adultes
Catégorie 4 : classes (de la maternelle au collège).

Ce concours respectera le calendrier suivant :

Mardi 10 juillet 2018 : ouverture du concours.

Mercredi 27 octobre 2018 : clôture du dépôt des compositions dans les 2 médiathèques.

Vendredi 2 novembre 2018 : remise des prix à la médiathèque Edmond-Bertreux à Saint-Jean-de-Boiseau, à 18h30.

Article 3

Dépôt des compositions

Les compositions réalisées peuvent être déposées dans l'une des deux médiathèques organisatrices du concours.
Les compositions reçues seront réparties en fonction des différentes catégories. Pour chacune de ces 4 catégories, les compositions seront soumises au vote du jury.

Article 4

Le jury

Un jury composé d'élus, de bibliothécaires et d'artistes locaux élira, pour chaque catégorie, les compositions gagnantes.
Un prix récompensera les créations gagnantes.

Article 5

Conditions générales

Les participants autorisent l'exposition de leurs compositions dans les médiathèques, pendant une durée d'un mois.

Les gagnants autorisent, par avance, l'exposition de leurs créations, la diffusion de leur nom/prénom, des photos réalisées lors de la remise des prix ainsi que toutes les publications et diffusions sur les sites Internet des deux communes.
Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent l'organisateur à reproduire et à utiliser les photographies de leurs œuvres sans que cette utilisation puisse leur conférer un droit à rémunération ou avantage quelconque.
En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit à l'organisateur. Les compositions seront restituées aux participants au terme de leur exposition dans les 2 médiathèques partenaires.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

SAINT-JEAN-DE-BOISEAU

Médiathèque Edmond-Bertreux – rue du 14-Juillet

02 40 32 97 31

Horaires d'ouverture

Mardi :		16h00/18h30
Mercredi :	10h00/12h30	14h00/18h00
Vendredi :		16h00/18h30
Samedi :	10h00/12h30	14h00/17h00

Horaires d'été :

➘ du 10 juillet au 1er septembre

Mardi :	15h00 - 18h00	
Mercredi :	10h00/12h30	14h00/18h00
Samedi :	10h00/12h00	

LA MONTAGNE

Médiathèque Yves-et-Raymond-Gaudin – 92, rue Violin

02 40 65 66 24

Horaires d'ouverture :

Mardi :		16h00/19h00
Mercredi :	10h00/12h30	14h30/18h00
Vendredi :	15h00/18h00	
Samedi :	10h00/12h30	14h30/16h00

Horaires d'été :

➘ du 14 juillet au 15 août inclus

Mercredi :	10h00/12h30	14h30/18h00

SAINT-JEAN-DE-BOISEAU

Hôtel de Ville – Avenue du 11-Novembre
44640 SAINT-JEAN-DE-BOISEAU
Tél. 02 40 65 61 00
www.saint-jean-de-boiseau.fr
www.mediatheque-saintjeandeboiseau.net/

LA MONTAGNE

Hôtel de Ville - Place François-Mitterrand
44620 LA MONTAGNE
Tél. 02 40 65 64 68
www.ville-lamontagne.fr/
https://mediatheque-lamontagne.org/